

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 38 (2001)  
**Heft:** 1460

**Artikel:** Politique familiale : demain, je finance une crèche  
**Autor:** Imhof, Pierre  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1010376>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La libre circulation des médicaments est garantie à l'intérieur de l'Union européenne. Un produit enregistré dans l'un des quinze pays membres peut être vendu dans tous les autres. On peut donc acheter librement en Allemagne un médicament portugais, belge ou finlandais. Il est donc totalement illusoire de prétendre choisir, parmi les quinze, les partenaires en lesquels nous avons confiance.

L'OMC, l'Organisation mondiale du commerce est basée sur le «principe de la nation la plus favorisée». Le pays qui offre une facilité commerciale à un Etat doit la concéder à tous les autres. En accordant le libre accès aux médicaments en provenance de l'Allemagne, pays sûr, la Suisse devrait le concéder à tous les pays sûrs. Bonjour les tracas et les fâcheries pour nos négociateurs commerciaux.

### **Adopter la solution européenne**

Les règles de l'OMC ne s'appliquent pas aux ententes entre pays membres d'une zone de libre échange ou a fortiori à une entité intégrée comme l'Union européenne. La Suisse pourrait

négocier avec l'Europe la libre circulation des médicaments sans être contrainte de se soumettre pour le reste du monde au «principe de la nation la plus favorisée». Ce serait une démarche fructueuse et salutaire pour les consommateurs suisses. Plutôt que soutenir la démarche boiteuse de l'initiative Denner, mieux vaut donc demander l'adhésion à l'Union qui réglerait immédiatement la question des importations parallèles.

### **Les manœuvres des sociétés pharmaceutiques**

L'initiative Denner n'entend pas laisser le médecin ou le pharmacien choisir entre le médicament original et le générique, sa copie meilleur marché. Avec ses gros souliers, le texte demande que seuls les médicaments les moins chers soient remboursés par les caisses. Les originaux devraient être payés par les patients. Cette ingérence sans nuance dans le choix d'une thérapie n'est pas acceptable (voir ci-contre: «Un générique ne remplace pas toujours d'original»). Ceci dit, les manœuvres des sociétés pharmaceutiques pour combattre les génériques ne sont

pas acceptables, elles non plus.

Une révision de la Loi sur l'assurance maladie donne maintenant la liberté au pharmacien de proposer au patient un générique meilleur marché. Mais le médecin garde la possibilité de prescrire impérativement sur l'ordonnance le médicament original. Avec une bonne dose de désinvolture, l'entreprise Novartis a élaboré des formulaires d'ordonnance où est imprimée l'obligation de livrer l'original. Pour éviter que le médecin n'ait la faiblesse de laisser le pharmacien faire son choix! Berne a heureusement mis fin à cette grossière manœuvre.

La bataille en faveur des génériques doit être menée. Les pharmaciens, qui clament leur volonté de contenir la progression des coûts de la santé doivent faire la preuve par l'acte. Car la Suisse doit combler un sérieux retard. Les génériques représentent moins de 3% du marché des médicaments, contre 18% en Allemagne et 40% aux Etats-Unis. Ces chiffres prouvent à eux seuls le contrôle que les grands pharmaceutiques exercent sur le marché suisse. Mais les graves défauts de l'initiative Denner nous contraignent à un douloureux «non». *at*

## *POLITIQUE FAMILIALE*

# Demain, je finance une crèche

**L**ES PATRONS DÉSIRENT soutenir les familles. Ils se sont même alliés à Pro Familia et à Pro Juventute pour l'affirmer haut et fort. Ils nous promettent un guide de l'employeur sur ce thème. Cet intérêt soudain n'est évidemment pas désintéressé: le marché de l'emploi s'assèche et les femmes sont en Suisse très nombreuses à devoir rester à la maison plutôt qu'à exercer leur profession, par manque de structures d'accueil pour leurs enfants ou en raison d'horaires de travail inadaptés.

Le concept présenté a, hélas, toutes les apparences du chèque sans provision: l'Union patronale suisse entend promouvoir un concept libéral dans lequel les entreprises seront encouragées à agir et où les pouvoirs publics sont

priés de rester en retrait. Des promesses, des promesses, mais rien de concret. Le risque de la crèche au mérite guette.

Que les entreprises développent une attitude favorable à la famille est évidemment une bonne chose. Mais seul un engagement public aura une réelle efficacité dans ce domaine. Car le tissu économique de ce pays est constitué en majorité de petites et moyennes entreprises qui n'ont le plus souvent pas la taille critique pour créer une structure d'accueil. Quant à la participation à des lieux régionaux, pour souhaitable qu'elle soit, elle est toujours fragile et lourde à organiser en raison du grand nombre d'acteurs à coordonner. Sans parler de la fragilité de ces financements que le moindre retournement

de conjoncture risque de compromettre.

Si les patrons veulent aider la famille, qu'ils confient alors cette tâche à celles et à ceux qui savent le faire: en l'occurrence la Confédération, les cantons et les communes. Par des allocations familiales ouvertes à tous les enfants, que leurs parents travaillent ou non, par des lieux d'accueil en nombre suffisant qui ne soient pas réservés aux seuls employés des secteurs dégageant de gros bénéfices, par la gratuité de l'assurance maladie pour les enfants. Et par une assurance maternité digne d'un pays développé. Bref, par toute une série de mesures décrites dans nombre de rapports, mais le plus souvent bloquées par les milieux politiques proches des patrons. *pi*